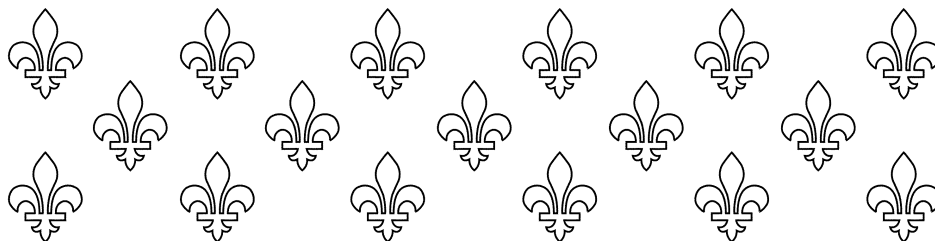


Épreuve



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 6 novembre 2014 — N° 39

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Merlini (La Prairie) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Julie Guérin, pharmacienne.

M. Villeneuve (Berthier) fait une déclaration afin de féliciter la communauté de Saint-Michel-des-Saints pour la réouverture prochaine de son moulin à scie.

M. Polo (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de féliciter l'organisme Rencontre théâtre ados de Laval-des-Rapides.

Mme D'Amours (Mirabel) fait une déclaration afin de féliciter le Chef Laurent Godbout, une fierté pour le Québec.

M. Morin (Côte-du-Sud) fait une déclaration concernant le Gala des Prix Desjardins Entrepreneurs 2014.

6 novembre 2014

Mme David (Gouin) fait une déclaration afin de souhaiter longue vie à la CDEC Rosemont–Petite-Patrie.

Mme Charbonneau (Mille-Îles) fait une déclaration concernant le Prix Hommage Aînés 2014.

M. Bonnardel (Granby) fait une déclaration afin de féliciter les participants du défi Courir pour Leucan.

Mme David (Outremont) fait une déclaration afin de souligner le lancement du livre *Félix Leclerc, un héritage en images*.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration concernant le journal La Voix de la Matanie.

À 9 h 58, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 12.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

Mme Thériault, ministre de la Sécurité publique, dépose :

L'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Pakua Shipi, pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2018 (versions française et anglaise).

(Dépôt n° 554-20141106)

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 9 concernant le déploiement de 2 000 infirmières praticiennes spécialisées (IPS) dans le réseau de la santé, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 16 septembre 2014 par Mme Lamarre (Taillon).

(Dépôt n° 555-20141106)

Dépôts de rapports de commissions

M. Bernier (Montmorency), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 5 novembre 2014, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 12, Loi concernant la mise en œuvre de recommandations du comité de retraite de certains régimes de retraite du secteur public et modifiant diverses dispositions législatives.

(Dépôt n° 556-20141106)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

6 novembre 2014

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) dépose :

Une liasse de documents concernant l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste au Québec.

(Dépôt n° 557-20141106)

Motions sans préavis

M. Surprenant (Groulx), conjointement avec Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), présente une motion concernant l'octroi et la gestion des contrats par le gouvernement dans l'industrie des technologies de l'information et des communications; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Conformément à l'article 146 du Règlement, Mme Vallée, leader adjointe du gouvernement, propose :

QUE la Commission des institutions, dans le cadre de l'étude du projet de loi n°17, Loi modifiant la Loi sur le Barreau, la Loi sur le notariat et le Code des professions, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques, mercredi le 12 novembre 2014, à la salle Louis-Hippolyte-LaFontaine et, qu'à cette fin, elle entende les organismes suivants :

Barreau du Québec
Chambre des notaires du Québec
Conseil interprofessionnel du Québec

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante :
6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement,
3 minutes 30 secondes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et 2 minutes 30 secondes au deuxième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle et 7 minutes pour le deuxième groupe d'opposition;

QUE la ministre de la Justice soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Gaudreault (Jonquière), conjointement avec Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), propose :

QUE l'Assemblée nationale déplore que l'Office national de l'énergie effectue ses évaluations environnementales sans tenir compte des impacts sur les changements climatiques et des émissions de gaz à effet de serre;

QUE l'Assemblée nationale déplore qu'aucune réglementation des gaz à effet de serre émis par l'industrie des sables bitumineux de l'Alberta n'a été instaurée à ce jour par le gouvernement fédéral;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec d'assumer sa compétence en environnement et de renoncer à déléguer ses évaluations environnementales à l'Office national de l'énergie;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec qu'il inclut notamment la contribution globale du projet Énergie Est aux changements climatiques et aux émissions de gaz à effet de serre dans le mandat qu'il confiera bientôt au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) afin d'évaluer l'ensemble des impacts du projet Énergie Est de TransCanada.

6 novembre 2014

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), conjointement avec M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant l'organisme Solidarité rurale du Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

Mme Vallée, leader adjointe du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 3, Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal;
 - la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 11, Loi sur la Société du Plan Nord;
 - la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 10, Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales.
-

M. Gendron, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles se réunira en séance de travail afin de préparer l'audition portant sur l'examen des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Commission de protection du territoire agricole du Québec; puis en séance publique afin d'entendre la Commission de protection du territoire agricole du Québec sur ses orientations, ses activités et sa gestion administrative.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée que, le vendredi 14 novembre 2014, M. Bédard, chef de l'opposition officielle, s'adressera à M. Couillard, premier ministre, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « Les avantages de la souveraineté du Québec ».

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Coiteux, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor, propose que le principe du projet de loi n° 15, Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, M. Therrien (Sanguinet), propose la motion de scission suivante :

QU'en vertu de l'article 241 du Règlement de l'Assemblée, le projet de loi n° 15, Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État, soit scindé en deux projets de loi : un premier intitulé : Loi sur la gestion des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État comprenant l'article 1 à l'exception des mots « et de contrôle » et des mots « et encadrer »; les articles 2 à 8; l'article 31 à l'exception des mots « 10, 17 et 19 » et les articles 37 et 38; et un second intitulé : Loi sur le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État comprenant l'article 1 à l'exception des mots « de gestion et » et les mots « suivre et »; les articles 2 et 3; les articles 9 à 30; l'article 31 à l'exception des mots « 4 à 6 »; les articles 32 à 37 et l'article 38 à l'exception des mots « à l'exception de celles des articles 6 à 8, qui entreront en vigueur à la date déterminée par le gouvernement ».

À 11 h 51, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux quelques instants.

Les travaux reprennent à 12 h 17.

À 12 h 37, après avoir entendu quelques remarques de part et d'autre sur la recevabilité de cette motion, M. Gendron, troisième vice-président, prend la question en délibéré et suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 h 01.

Adoption du principe

M. Gendron, troisième vice-président, rend sa décision sur la recevabilité de la motion de scission présentée par M. Therrien (Sanguinet).

DECISION DE LA PRÉSIDENTE

La présidence doit juger de la recevabilité de la motion de scission à la lumière des critères établis par le Règlement et la jurisprudence.

Ainsi, pour pouvoir être scindé, un projet de loi doit contenir plus d'un principe. Afin de déterminer le principe d'un projet de loi, la présidence peut notamment s'inspirer de l'objet de celui-ci. En l'espèce, l'objet du projet de loi se trouve à son article 1^{er} article qui prévoit ce qui suit :

« La présente loi a pour objet de renforcer les mécanismes de gestion et de contrôle des effectifs des organismes publics, notamment pour suivre et encadrer leur évolution ».

Cet article, de même que la manière dont l'ensemble du projet de loi est rédigé, est révélateur des liens qui unissent les notions de dénombrement et de gestion et de contrôle des effectifs que l'on retrouve dans le projet de loi. Cela témoigne du fait que ce projet de loi forme un tout puisqu'il instaure un processus dont on ne peut extraire un élément sans en affecter la cohérence. En effet, le projet de loi met en place différentes étapes, lesquelles constituent les modalités du principe énoncé, à savoir le renforcement des mécanismes de gestion et de contrôle des effectifs des organismes publics.

De plus, dans la motion de scission telle que présentée, l'article 7 du projet de loi se retrouverait dans le premier projet de loi, alors que la section III à laquelle il fait référence se retrouverait dans le deuxième. Or, la jurisprudence parlementaire a toujours reconnu que le fait pour un projet de loi de renvoyer à un article qui figure uniquement dans l'autre projet de loi avait pour effet de rendre la motion de scission irrecevable parce que cela rend les projets de loi incohérents.

C'est pourquoi la motion de scission est jugée irrecevable.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Coiteux, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor, proposant que le principe du projet de loi n° 15, Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 15 est adopté.

Mme Vallée, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 15 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

À 15 h 48, à la demande de Mme Vallée, leader adjointe du gouvernement, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 18 heures.

Débats de fin de séance

À 17 h 59, l'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Villeneuve (Berthier) à M. Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, portant sur le sujet suivant : « L'accaparement des terres agricoles »;
- le deuxième, sur une question adressée par Mme Lavallée (Repentigny) à Mme Charbonneau, ministre de la Famille, portant sur le sujet suivant : « La hausse des tarifs de garde »;
- le troisième, sur une question adressée par Mme Léger (Pointe-aux-Trembles) à M. Bolduc, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, portant sur le sujet suivant : « Les services de garde en milieu scolaire ».

6 novembre 2014

À 18 h 33, M. Ouimet, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 11 novembre 2014, à 13 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON